



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 16 octobre 2023 à 17 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Installation d'un conseiller ad interim

- [1] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2542941 \(R\)](#)

Conseil communal.- Congé parental de Mme l'Echevine Delphine HOUBA.- Remplacement en sa qualité de conseillère communale.- Installation ad interim d'un suppléant.- Application de l'article 11 de la nouvelle loi communale.

Vérification des pouvoirs, installation et prestation de serment de Mme GERLICA Qendresa, 4ème suppléante de la liste PS, en qualité de Conseillère communale, en remplacement ad interim de Mme Delphine HOUBA pendant la durée de son congé parental.- Tableau de préséance temporairement modifié.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [2] **Budget & Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2547254 \(R\)](#)

Modifications budgétaires.- Feuilletton n° 2 de l'exercice 2023.

Adopter les modifications budgétaires reprises au feuilletton n° 2 de l'exercice 2023 comprenant les documents suivants :

- le rapport sur les modifications budgétaires;
- le détail des modifications budgétaires par article du budget ordinaire (recettes et dépenses ordinaires) et les tableaux récapitulatifs;
- les modifications à la liste des transferts (subsides);
- le budget par fonction;
- le budget par groupe économique;
- le plan d'investissements et le détail par article du budget extraordinaire.

- [3] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2551133 \(R\)](#)

Règlements taxes.- Taxe sur les logements loués sous forme de co-living.- Exercices 2023 à 2026 inclus.

Règlement relatif à la taxe sur les logements loués sous forme de co-living pour les exercices 2023 à 2026 inclus.- Modifications techniques aux articles 6 et 12.

- [4] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2545898 \(R\)](#)

Règlements-taxes 2024.- Centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2024.

Règlement relatif aux centimes additionnels au précompte immobilier pour l'exercice 2024.- Renouvellement sans modification.

- [5] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2546019 \(R\)](#)
Règlements-taxes 2024.- Impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2024.
Règlements-taxes 2024.- Impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2024.
-
- [6] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2553773 \(R\)](#)
Convention avec le CPAS de Bruxelles.
Convention entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles relative à l'utilisation du subside régional visant l'accompagnement de publics précarisés sur le marché immobilier locatif.
-
- [7] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2553145 \(R\)](#)
Convention relative à l'octroi par la Région de Bruxelles Capitale d'une subvention.
Convention 2023 entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles Capital octroyant une subvention de 150.407,00 EUR destinée à soutenir la Ville de Bruxelles dans l'insertion des personnes en situation précaire, en premier lieu des bénéficiaires de la protection temporaire en provenance d'Ukraine, sur le marché immobilier locatif.
-
- [8] **Budget & Finances** - Secrétariat central FIN - - [2553070 \(R\)](#)
Convention réglant les modalités de la subvention de 150.000,00 EUR pour les frais liés à l'opération du site Crossing du 01/02/2023 au 28/02/2023.
Convention entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Ville de Bruxelles qui règle les modalités de la subvention accordée dans le cadre de l'opération du site Crossing du 01/02/2023 au 28/02/2023.
-
- [9] **Affaires citoyennes** - Secrétariat central Affaires citoyennes - - [2537705 \(R\)](#)
Subsides de fonctionnement au profit des entreprises de travail adapté.- Désignation des bénéficiaires et du montant attribué.- Année 2022 (dossier de référence 2020/5305).- Montant total : 10.000,00 EUR.
Répartition des subsides aux 7 entreprises de travail adapté pour un montant total de 10.000,00 EUR, réparti comme suit :
- Asbl "Manufast - ABP Entreprise de Travail adapté" : 2.222,22 EUR;
- Asbl "Brochage Renaître" : 1.049,38 EUR;
- Asbl "A.P.A.M. - Atelier Pour l'Accès des Moins valides au monde du travail" : 1.234,57 EUR;
- Asbl "L'Ouvroir" : 493,83 EUR;
- Asbl "A.P.R.E. - Atelier protégé et de Réadaptation pour Epileptiques" : 493,83 EUR;
- Asbl "La Ferme Nos Piliifs" : 3.888,89 EUR;
- Asbl "Groupe FOES-Les ateliers réunis" : 617,28 EUR.
Article 84407/33202 des budgets ordinaires 2021 et 2022.
-
- [10] **Affaires citoyennes** - Secrétariat central Affaires citoyennes - - [2537747 \(R\)](#)
Octroi de subsides aux services privés d'aide aux familles et aux seniors pour l'année 2022.- Montant total : 10.500,00 EUR
Octroi et répartition des subsides au profit des organismes cités ci-après, accordés sur base d'un tarif horaire pour des prestations effectuées en 2022 :
- Aide et soins à domicile Bruxelles : 2.398,10 EUR;
- Asbl "Centre familial de Bruxelles" : 5.611,10 EUR;
- Asbl "Familiehulp" : 2.490,80 EUR.
Article 84407/33202 du budget ordinaire 2022.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [11] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2552240 \(R\)](#)
Sports 2023.- Libération de crédits.- Montant total : 14.475,96 EUR.
Libération des crédits suivants pour un montant total de 14.475,96 EUR et diminution des subsides octroyés aux clubs collaborant aux Vacances sportives 2023 à concurrence des montants suivants :
- Asbl "Royal Brussels Yacht Club": 1.524,04 EUR et libérer le solde de 6.475,96 EUR qui ne sera pas utilisé;
- Asbl "Royal Sport Nautique de Bruxelles": supprimer le subside de 8.000,00 EUR et libérer la totalité de 8.000,00 EUR qui ne sera pas utilisé.
Article 76410/33202 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

- [12] **Ressources humaines** - Ressources humaines - - [2549467 \(R\)](#)
JUR RH - PEB - Convention entre la Ville et Bruxelles Environnement.
Convention entre la Ville et Bruxelles Environnement concernant les dispositions relatives à l'utilisation, aux justifications à fournir et au remboursement éventuel de la subvention octroyée portant la référence SUB/2023/BXL/PEB.

- [13] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2550758 \(R\)](#)
Convention entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Institut des Cours Industriels et la Mission Locale pour l'Emploi d'Etterbeek.
Convention n° 21357 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Institut des Cours Industriels et la Mission Locale pour l'Emploi d'Etterbeek, relative à l'organisation d'une formation en «Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage» du 11/09/2023 au 12/12/2023.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [14] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2539255 \(R\)](#)
03/23.- PM 72/2023.- Rue Vilain XIII.- Règlement complémentaire de Police.
Modifications relatives aux voiries reprises dans le présent arrêté aux articles 1, 2 et 10 du règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [15] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2552730 \(R\)](#)
Renouvellement licence F2 agence de paris "Betcenter", rue du Marché aux Poulets 43.- Convention.
Convention entre la Ville et la sa Betcenter Group visant à encadrer l'exploitation de l'agence de paris "Betcenter" située rue du Marché aux Poulets 43 à 1000 Bruxelles, en vue du renouvellement de sa licence F2 par la Commission des Jeux de Hasard.
- [16] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2507940 \(R\)](#)
Asbl "De Wandcenter".- Subside 2023 : 7.945,05 EUR.
Octroi d'un subside de 7.945,05 EUR à l'asbl "De Wandcenter" pour l'organisation de la braderie De Wand.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2023.
- [17] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2507969 \(R\)](#)
Asbl "Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre".- Subside 2023 : 6.480,00 EUR.
Octroi d'un subside de 6.480,00 EUR à l'asbl "Union des Commerçants et Indépendants de Heembeek-Centre" pour l'organisation de la Journée de la Famille.- Article 52009/32201 du budget ordinaire de 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

- [18] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2550801 \(R\)](#)
Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition et la plantation mécanique de diverses variétés de bulbes (EPV/2023/91/EV).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.
Procédure négociée sans publication préalable.- Dépense supplémentaire de 34.619,76 EUR portant le montant du marché à 154.619,76 EUR TVA comprise.- Article 76605/124/02 du budget ordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 114 du Collège du 05/10/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [19] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2540195 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet la production sur-mesure, la fourniture et la pose de "small tree fences" autour de fosses de plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Bruxelles (EPV/2023/101/PP).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2023/101/PP.- Dépense de 91.000,00 EUR, TVA comprise.- Article 87605/735/60 du budget extraordinaire de 2023.- Projet d'investissement n° ZJ05-10-2023.- Chantier n° 216106 - Maintenance n° 216107.- Subside : article 87605/665/52.- Prendre pour information la décision n° 112 du Collège du 05/10/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [20] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2546474 \(R\)](#)
Marché public de travaux ayant pour objet le remplacement de toiture et installation de citerne d'eau de pluie dépôt rue d'Ophem 45 à 1000 Bruxelles (EPV/2023/71).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2023/71.- Dépense de 130.000,00 EUR TVA comprise.- Articles 87966/724/60 et 87605/723/60 du budget extraordinaire de 2023.- Projets d'investissement n°s AEK06-1-2014 et KL05-26-2014.- Chantier/bien n°s 217036 et 217037.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 113 du Collège du 05/10/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [21] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2551834 \(R\)](#)
Propreté Publique.- "AMO de NOH".- Subside 2023 : 150,00 EUR.
Octroi d'un subside de 150,00 EUR à "AMO de NOH" pour son action de sensibilisation à la propreté.- Article 87605/332/02 du budget ordinaire 2023.

- [22] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2552327 \(R\)](#)
Espaces Verts.- Mme Marie VERWACHT.- Subside 2023 : 90,02 EUR.
Octroi d'un subside de 90,02 EUR à Mme Marie VERWACHT pour ses frais divers engagés dans le cadre de la Semaine de la Biodiversité 2023.- Article 76605/331/01 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [23] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2549186 \(R\)](#)
Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers" : Antenne de quartier.- Convention-type.
Convention-type entre la Ville de Bruxelles et les associations, partenaires publics et privés pour la mise à disposition de l'antenne "Wijk-Info-Quartier" située au rez-de-chaussée du 41 avenue de l'Héliport (centre Pôle Nord) dans le cadre du Contrat de Quartier Durable "Héliport-Anvers".

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [24] **Régie foncière & Affaires économiques** - Valorisation patrimoine - - [2542141 \(R\)](#)
Louise 183-185.- Marché public de services ayant pour objet "marché d'études pluridisciplinaires : Avenue Louise 183 - 185 à 1000 Bruxelles : réhabilitation, rénovation et réaffectation" (RF/22/PCAN/924).- Principe.
Procédure concurrentielle avec négociation et avec publicité européenne.- Cahier spécial des charges n° RF/22/PCAN/924.- Montant du marché évalué à 1.754.500,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Dépenses : article 240-01 du budget patrimonial 2023 et suivants.- Recettes : articles 171-01 (emprunt) et 151-01 (subsides) du budget patrimonial 2023 et suivants.

- [25] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2551409 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/376.- Marché public de travaux ayant pour objet la fourniture et raccordement de cheminée à la conciergerie de la pépinière, Zavelstraat 97 à Sterrebeek.
Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.377,95 EUR TVA comprise.- Article 76605/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 217402.- Projet d'investissement n° ZJ05-5-2021.- Emprunt : article 76603/96151.- Prendre pour information la décision n° 260 du Collège du 05/10/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [26] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2552894 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/389.- Marché public de services ayant pour objet la réalisation de plans de façades simplifiés aux Lycée Dachsbeck, rue de la Paille, 24 à 1000 Bruxelles et Congrès Dachsbeck, rue de l'Enseignement, 96 à 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 15.306,50 EUR TVA comprise.- Article 70008/73360 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 218140.- Projet d'investissement n° FH08-3-2023.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 262 du Collège du 05/10/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [27] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2552867 \(R\)](#)
Dossier n° OPP/2023/388.- Marché public de services ayant pour objet la réalisation et/ou mise à jour des plans de façades pour les écoles : Ecole Allée Verte rue Masui 73, 1000 Bruxelles, Ecole Maternelle Dachsbeck Blaes rue Blaes 47, 1000 Bruxelles et Ecole Canal rue du Canal 57, 1000 Bruxelles.
Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 29.415,10 EUR TVA comprise.- Article 70008/73360 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n°s 218112, 218114 et 218116.- Projet d'investissement n° FH08-8-2022.- Emprunt : article 70003/96151.- Prendre pour information la décision n° 261 du Collège du 05/10/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Maes

- [28] **Développement urbain** - Direction administrative - Finances - [2552180 \(R\)](#)
Règlements redevances.- Redevances pour les services et prestations administratifs rendus aux tiers en matière d'urbanisme et d'environnement et autres domaines liés.- Exercice 2024 et suivants.- Adaptations diverses.
Adapter le règlement redevance pour les services administratifs rendus aux tiers en matière d'urbanisme, d'environnement et autres domaines liés, approuvé par le Conseil communal le 27/06/2022.

- [29] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Expertises - [2542989 \(R\)](#)
Droit de superficie de 50 ans sur une maison de quartier à Laeken (bien cadastré Bruxelles, 16ème division, section G, n° 57a2 (partie de parcelle)).
Création d'un droit de superficie en faveur de la Ville de Bruxelles d'une durée de 50 ans avec paiement d'un canon unique de 500.000,00 EUR pour le bien cadastré Bruxelles, 16ème division, section G, n°57a2 (partie de parcelle).

Questions

- [30] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552108 \(R\)](#)
Question de M. COULIBALY, Conseiller communal.
Question concernant la procédure appliquée par la Régie foncière et les chiffres concernant le recouvrement de loyers impayés.
- [31] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552255 \(R\)](#)
Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.
Question concernant les règles établies à la Ville de Bruxelles et ses différentes structures pour l'établissement de P.V. et comptes-rendus.
- [32] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552299 \(R\)](#)
Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.
Question concernant les squats dans le quartier de l'Alhambra.
- [33] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552456 \(R\)](#)
Question de Mme AMPE, Conseillère communale.
Question concernant l'état du dossier concernant les projets pour la galerie Bortier.

[34] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2552592 \(R\)](#)

Question de M. COOMANS de BRACHENE, Conseiller communal.

Question concernant les obstacles liés à la mise à disposition des conteneurs orange pour des habitants de la Ville de Bruxelles.

[35] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2553646 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant l'état du dossier sur la pénurie d'enseignants dans les écoles néerlandophones de la Ville de Bruxelles.
